



**ACADÉMIE  
DE STRASBOURG**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Livret d'accueil

**2020 2021**

Le guide pratique  
des nouveaux personnels  
de l'académie

ENSEIGNANTS  
CHERCHEURS  
PERSONNELS DE DIRECTION  
CHEFS DE SERVICE  
ADMINISTRATIFS  
AGENTS DE SERVICE  
PERSONNELS TECHNIQUES  
OUVRIERS

...



# DÉCOUVREZ LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION

.....

**UNE BANQUE CRÉÉE PAR DES COLLÈGUES,  
ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**  
**Enseignant**

**Crédit Mutuel Enseignant du Bas-Rhin**

Cme67@creditmutuel.fr – 03.90.41.65.15

**Crédit Mutuel Enseignant 68 Colmar**

Cme68colmar@creditmutuel.fr – 03.89.20.45.60

**Crédit Mutuel Enseignant 68 Mulhouse**

Cme68mulhouse@creditmutuel.fr – 03.89.36.64.40

# Sommaire

## 7 BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

- Une académie sur deux départements
- Une académie de la région Grand Est
- 8 L'académie de Strasbourg en chiffres
- 9 Les établissements publics et privés sous contrat en 2020-2021

## 10 L'ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

- Le pilotage de l'académie
- 12 Organigramme des services académiques
- 14 Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin
- 15 Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin

## 17 VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

- Gérer votre carrière
- 20 Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude
- 22 Santé et sécurité au travail
- 23 Votre traitement
- 26 L'action sociale
- 28 Vos remboursements de frais
- 30 Votre formation
- 32 L'accompagnement des personnels

## 36 INFORMATIONS PRATIQUES

- Des outils, des services, des ressources pour vous aider
- 42 Le réseau Canopé : créativité, expertise et innovation pédagogiques
- 45 Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité
- 46 Quelques sigles et acronymes
- 48 Adresses
- 49 Plan d'accès aux services du rectorat
- 50 Calendrier des vacances scolaires et jours fériés 2020-2021



6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03 88 23 37 23  
**Le portail de l'Éducation nationale en Alsace**  
[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

### Rectorat de l'académie de Strasbourg

Directrice de la publication Élisabeth Laporte Conception graphique Pierre Muller Photos © enot-poloskun (p. 11) natasaadzic (p. 19) erhui1979 (p. 22) beastfromeast (p. 27) bob\_bosewell (p. 28-29) FrankRamspott (p. 30) deimagine (p. 33) bortonina (p. 36-38-41) jadamprostore (p. 43) Impression Ott imprimeur (67520 Wasselonne) août 2020 Nous remercions nos partenaires Crédit Mutuel Enseignant ; TER Alsace ; Casden ; GMF.

**L**e 1<sup>er</sup> septembre 2019, nul n'aurait imaginé les bouleversements engendrés par le coronavirus Covid 19. Dans un contexte totalement inédit et marqué par son caractère incertain, l'école de la République a été fidèle à sa mission d'assurer la cohésion de la nation et la réussite de ses enfants.

L'ensemble des personnels de l'académie de Strasbourg aura témoigné d'une très grande capacité d'adaptation, aura développé des compétences nouvelles pour assurer la continuité pédagogique et aura fait preuve de réactivité pour préserver le lien social. Par ailleurs, et nous pouvons en être fiers, les personnels de l'Éducation nationale auront également manifesté de remarquables élans de solidarité en direction des enfants de personnels soignants ou des structures de soin. Toutefois, cette belle mobilisation n'aura pas empêché que certains de nos élèves, en difficulté avec l'enseignement à distance, rompent le lien avec le cadre scolaire. À l'aube de cette nouvelle année scolaire qui s'ouvre dans un contexte sanitaire toujours incertain, nous avons à tirer les enseignements de nos expériences récentes.

En vertu des valeurs qui la fondent, plus que jamais, l'école de la République œuvre pour davantage de justice sociale et elle est également attentive aux conditions dans lesquelles les personnels exercent leur métier.



Ramener les élèves restés au bord du chemin du fait de la crise sanitaire, réduire les écarts scolaires entre les élèves, et à tous les niveaux, en garantissant des réponses personnalisées et adaptées grâce à des évaluations standardisées, assurer un socle commun de maîtrise des usages du numérique, tant au niveau des élèves que des professeurs dans un souci de simplification et d'efficacité, réaffirmer que l'orientation est un processus lent qui doit être pensé et structuré dès la classe de quatrième, redonner aux parents la place qu'ils méritent au sein de la communauté éducative : voilà les grandes orientations qui doivent structurer notre action collective dès les premiers jours de la rentrée.


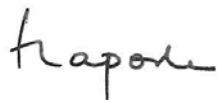
L'école de la République est résolument inclusive. Tolérante, ouverte à la différence, l'école s'adapte aux élèves et à leurs fragilités, qu'il s'agisse de l'élève en situation de handicap, de l'élève en grande difficulté scolaire ou de l'élève allophone nouvellement arrivé ou itinérant. Parce qu'elle est convaincue qu'apprendre à côtoyer la différence est source d'enrichissement pour tous, l'académie de Strasbourg mène une politique volontariste en faveur de ces publics.

Pour tenir ses promesses, l'école de la République peut compter sur ses personnels. À cet égard, la gestion des personnels se transforme progressivement et l'échelon de proximité se renforce pour passer d'une gestion quantitative à une gestion qualitative. Par ailleurs, le modèle de formation continue des enseignants évolue également pour sortir d'un schéma vertical et évoluer vers une offre adaptée aux besoins des enseignants.

La confiance ne se décrète pas : elle se construit et se gagne avec les parents, avec les élèves et les étudiants, avec les personnels, mais aussi avec les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels, grâce aux liens qui se nouent, se tissent et s'entretiennent entre tous. Dans un monde toujours plus incertain et difficile à décrypter, l'École constitue un bouclier contre l'ignorance et contre les injustices sociales : elle est un ferment au service de la cohésion de notre société, libre et démocratique, elle mérite que nous la respections et la protégeons de toutes les tentatives d'affaiblissement. Nous en portons tous un fragment de responsabilité.

À toutes et à tous, je souhaite une excellente année scolaire,

**Élisabeth Laporte**  
Rectrice de l'académie de Strasbourg



*l'École constitue  
un bouclier  
contre l'ignorance  
et contre les  
injustices sociales*

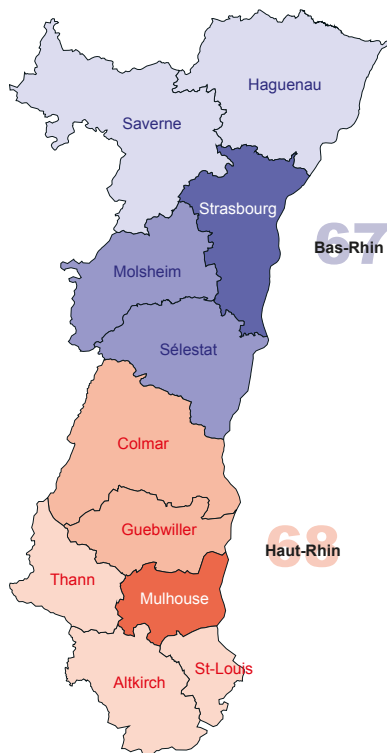


# Bienvenue dans l'académie de Strasbourg

## Une académie sur deux départements

L'académie de Strasbourg s'étend sur 8 300km<sup>2</sup>. Elle correspond au territoire de l'Alsace, couvre deux départements : le Bas-Rhin (67) et le Haut-Rhin (68), et est frontalière avec l'Allemagne et la Suisse. L'académie de Strasbourg est divisée en 6 bassins de formation et 11 districts.

- Bassin Nord Alsace
- Bassin Centre Alsace Bas-Rhin
- Bassin Strasbourg
- Bassin Sud Alsace
- Bassin Centre Alsace Haut-Rhin
- Bassin Mulhouse
- limite district



## La région académique Grand Est

18 régions académiques ont été créées pour assurer la cohérence des politiques éducatives au niveau régional.

La région académique Grand Est, dont le recteur coordonnateur est le recteur de Nancy-Metz, également chancelier des universités, regroupe les académies de Strasbourg, Reims et Nancy-Metz. Les recteurs d'académie pilotent au sein de leur académie respective la mise en œuvre de leurs politiques, notamment sur le plan pédagogique, de pilotage des écoles et établissements et de gestion des ressources humaines.

Le recteur de région académique est assisté d'une rectrice déléguée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (Esri). La mise en place de la région académique se traduit par la création de services interacadémiques et de services régionaux, en application de la feuille de route commune.

**Recteur de la région académique Grand Est, chancelier des universités, et recteur de Nancy-Metz**

Jean-Marc Huart

**Rectrice déléguée à l'Esri**

Fabienne Blaise

**Rectrice de l'académie de Reims**

Agnès Walch Mension-Rigau



- Recteur de région académique et recteur d'académie, chancelier des universités
- Recteur d'académie

# L'académie de Strasbourg en chiffres

## Les élèves

**337 932 élèves en 2019-2020**, soit 2,7% de la population scolaire en France. 337 338 élèves attendus à la rentrée 2020

### Premier degré

Année 2019-2020 : 178 415 élèves dans les écoles publiques et privées sous contrat. Prévisions rentrée 2020 : 177 020 élèves

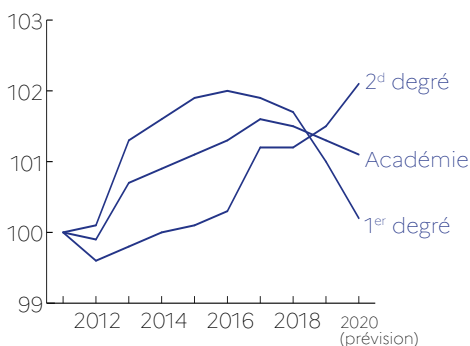
### Second degré

Année 2019-2020 : 151 046 élèves dans les établissements publics et privés sous contrat. Prévisions rentrée 2020 : 151 963 élèves

### Formations post-bac

Année 2019-2020 : 8 471 étudiants (sections de technicien supérieur et assimilés, classes préparatoires aux grandes écoles, DCG, DSAA, DNMADE). Prévisions rentrée 2020 : 8 532 étudiants

## Évolution par niveau en base 100 (2011)



Source : constats de rentrée  
Les effectifs "Académie" incluent le post-bac

**Le premier degré** correspond aux enseignements préélémentaires et élémentaires, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires.

**Le second degré** regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère de l'agriculture).

**Les formations post-bac** sont dispensées dans les lycées (sections de technicien supérieur [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles, les écoles ou instituts spécialisés et dans les universités.

**DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion

**DSAA** : diplôme supérieur d'arts appliqués

**DNMADE** : diplôme national des métiers d'art et du design en trois ans

## Le budget 2019 de l'académie

### Personnels et fonctionnement

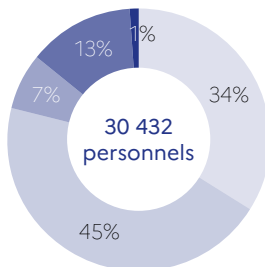
Les dépenses de personnels et de fonctionnement relèvent de cinq budgets : *enseignement public du 1er degré, du 2nd degré, soutien de la politique de l'Éducation nationale, vie de l'élève et enseignement privé sous contrat*. D'un montant de 1 778 M€, les dépenses de personnels comprennent les rémunérations d'activité, les cotisations et contributions sociales ainsi que les prestations sociales. Les dépenses de fonctionnement, qui comportent les dépenses structurelles autres que celles de personnels, sont de 87,9 M€.



## Les personnels

au 30 novembre 2019

**30 432** personnels  
**10 340** enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré  
**13 639** enseignants dans le 2<sup>d</sup> degré  
**2 067** personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé  
**3 876** personnels de vie scolaire  
**510** personnels de direction et d'inspection



- Enseignants 1<sup>er</sup> degré
- Enseignants 2<sup>d</sup> degré
- Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
- Personnels de vie scolaire
- Personnels de direction et d'inspection

Champ : secteurs public et privé sous contrat.  
Sources : MENJS, systèmes d'information EPP, Agora, Agape - données issues de l'application BSA

## Les établissements publics et privés sous contrat en 2020-2021

**1359**  
écoles

public : 1 322  
privé : 37

**170**  
collèges

public : 146  
privé : 24

**44** CFA

public : 16  
privé : 28

**45**  
lycées généraux  
et technologiques

public : 25  
privé : 20

**28**  
lycées  
polyvalents

public : 28  
privé : 0

**22**  
lycées  
professionnels

public : 15  
privé : 7

**1** Érea

Établissement régional  
d'enseignement adapté

**1** École  
européenne

de la maternelle  
au lycée

Retrouvez l'intégralité des chiffres de l'académie de Strasbourg dans la brochure « Chiffres clés 2020/2021 »

# L'organisation de l'académie

## Le pilotage de l'académie

### La rectrice

L'académie est placée sous l'autorité de la rectrice, nommée par décret du président de la République, en conseil des ministres.

Représentante du ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, elle met en application la politique éducative définie au niveau national en l'inscrivant dans le contexte régional et dans le cadre académique.

Au sein du rectorat, le secrétariat particulier et le cabinet, qui comprend la communication et les conseillers techniques, sont directement rattachés à la rectrice.

## Les services du rectorat

### Le secrétaire général d'académie

est responsable, sous l'autorité de la rectrice, de l'administration de l'académie, avec l'appui des services académiques organisés autour de deux pôles :

- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'appui, de l'expertise et des moyens.

## Les conseillers de la rectrice

Le chef du service académique de l'information et de l'orientation (Csaio) ; les délégués académiques à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) ; aux relations internationales et aux langues vivantes (Darily) ; au numérique (Dan) ; à la formation des personnels (Dafor). Les conseillères des secteurs infirmier, médical et social ; la proviseure vie scolaire (PVS) et l'ingénieur régional de l'équipement (IRE).

## Les services départementaux

Les **inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen)** dirigent les services de l'Éducation nationale du département dans lequel ils sont nommés. Ils sont adjoints et délégataires de la rectrice, qu'ils représentent à l'échelon départemental. Dans ce cadre, ils appliquent la stratégie académique et prennent l'ensemble des actes relatifs aux affaires des services placés sous leur autorité, se rapportant à la mise en œuvre de la politique éducative pour les enseignements primaires, secondaires, les établissements qui les dispensent et les personnels qui y sont affectés.

À l'échelon départemental, les services de l'Éducation nationale sont rassemblés au sein de la **direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN)**.

## Les corps d'inspection

Les questions relatives à la pédagogie relèvent des différents corps d'inspection de l'Éducation nationale. Ils accompagnent les établissements scolaires dans la mise en œuvre des réformes.

**Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)**, sous l'autorité de la rectrice, évaluent et conseillent les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique.

**Les inspecteurs de l'Éducation nationale – enseignement technique (IEN-ET) ou général (IEN-EG)**

remplissent les mêmes fonctions que les IA-IPR dans l'enseignement professionnel. Ils s'occupent du suivi de tous les examens et certifications de la voie professionnelle.

**Les inspecteurs de l'Éducation nationale du 1<sup>er</sup> degré (IEN)**, sous l'autorité des DASEN, sont en charge d'une circonscription. Ils ont pour mission de conseiller, d'inspecter et d'évaluer tous les personnels des écoles maternelles et élémentaires de leur circonscription.

Ils sont en responsabilité seuls, à plusieurs ou en inter-catégoriel, selon les disciplines ou spécialités, en liaison avec les inspections générales de l'Éducation nationale.

Ils jouent un rôle important dans les dispositifs concernant les stagiaires et néo-titulaires.

“Le territoire de l'académie est subdivisé en 36 circonscriptions. Les villes de Strasbourg en comptent 8, Colmar 1 et Mulhouse 3.



# Organigramme des services académiques



### Division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE)

Florence MONG

Personnels d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (DPAE 1)

Isabelle SCHMITT

Personnels d'administration, techniques, de laboratoire, sociaux et de santé, et des ITRF (DPAE 2)

Marie-Claire STRAUSS

Pensions (DPAE 3)  
NN

Appui médico-social et des accidents de service (DPAE 4)  
Gaëlle Le BERRE

Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (DPAE 5)  
Sandra ESTÈVE-JADLO

### Coordination paye

Éric BIENTZ

### Pôle accompagnement RH

Conseil mobilité carrière  
Ingrid LEBRETON

Médecine de prévention des personnels  
Pascale LEGRAND

Correspondant handicap académique  
Karine MULLER

Service social des personnels  
Jeannine El ALLALI

### Service hygiène et sécurité

Conseiller prévention risques majeurs  
Éric DELAUNAY

Psychologue du travail  
ALEXANDRE ROUDOT

### Délégation académique à la formation des personnels (Dafor)

Emmanuelle PERNOUX-METZ

Conception et organisation des formations

Gestion administrative et financière

### Inspecteurs du second degré

### Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

Sylvain DAUBRÉE

Statistiques  
Études prévisionnelles  
Analyses

### Division des systèmes d'information (DSI)

Patrice CHAPTARD

Services et applications métiers  
Muriel BOSSANNE

Projets et outils décisionnels  
Marie-Josèphe FABRE

Relations et supports  
Thérèse SROKA

Architecture et ingénierie des infrastructures  
Stéphane VAILLANT

### Délégation académique à la protection des données

Audrey WIRTZ

### Contrôle de gestion

Gülsüm ARZIMAN  
Anne-Sophie MOREL

### Contrôle interne budgétaire et comptable

Thuy Anh DAO DUBOST

### Stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (Sresri)

NN

### Direction des constructions et du patrimoine (DCP)

Gilles CARON

Gestion administrative et financière  
Corinne LEOPOLDES

Suivi d'opérations  
Marie-Cerise ARNOLD

### Service académique de l'information et de l'orientation (SAIO)

Stéphane KLEIN

### Inspecteurs du 2<sup>e</sup> degré

### Délégation académique au numérique pour l'éducation (Dane)

Marc NEISS

### Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes (Darilv)

Isabelle WOLF

### Délégation académique à l'action culturelle (Daac)

Peggy GATTONI

### Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic)

Richard CHANTIER

### Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle (Gip-Fcip)

Richard CHANTIER

Cet organigramme est susceptible d'évoluer

# Organigramme de la direction académique du Bas-Rhin (67)

## Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Étienne GONDRON, IEN-IO

## Conseillers techniques

Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés  
Frédérique RAUSCHER, IEN

Enseignement des langues  
Anita MARCHAL

Enseignement technique  
Patricia MULLER, IEN-ET-EG

Mission de promotion de la santé des élèves

Élisabeth VIARD / Corinne DAVID / Anne-Sophie LOHR, médecins  
Claude SAINT-AURET, infirmier

Service social en faveur des élèves  
Caroline PAILLISÉ

Assistantes sociales du personnel  
Élisabeth FLEUREAU  
Marie-Claire GEMAHLING  
Isabelle LOEFFLER  
Marie-Antoinett SCHULTZ

## Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Jean-Pierre GENEVIÈVE

## Directrice académique adjointe des services de l'Éducation nationale

Valérie BISTOS

## Secrétaire général académique adjoint Chef des services administratifs

NN

## Cabinet

Sophie GRAPPE

## Secrétariat de direction

Sylvie WELSCH  
Aline THOMAS

## Adjoint au directeur académique, chargé du 1<sup>er</sup> degré

Jean-Baptiste LADAIQUE

## Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Erstein	Strasbourg 2
Céline CROCENZO Haguenau Nord	Patrick WACK Strasbourg 3
Serge SACCUCCI Haguenau Sud	Anne KRETZ Strasbourg 4
Philippe DANÉY DE MARCILLAC Molsheim	Véronique WILLIG Strasbourg 5
Véronique WEIBEL Obernai	Brice SCHOBEL Strasbourg 6
Anne GASSER Saverne	Laurent HEN Strasbourg 7
Maryse ZIMMERMANN Sélestat	Karine SCHIESTEL Vosges du Nord
Cathy CHARVET Eurométropole Nord	Stéphanie DIDOT Wissembourg
Christophe GLEITZ Eurométropole Sud Ouest	Jean-François BOHY La Wantzenau Rhin
Éric CHAILLOT Strasbourg 1	Franck ARDOUIN Truchtersheim
Catherine MALARD	Kochersberg
	Nadine BASTIEN

## Service école inclusive

Mission AESH : Marie-Agnès FULLERINGER  
Coordinatrice PIAL : Jocelyn SAAS  
Mission autisme : Sophie-Charlotte DEBIONNE  
Mission troubles des apprentissages et élèves à haut potentiel : Joëlle RAUNET  
Mission troubles de la conduite et du comportement : Mylène GRUBER

## Division 1<sup>er</sup> degré : Anne JULLIÈRE

Bureau de la gestion collective du personnel enseignant  
Nathalie REGNOUF

Bureau de la formation initiale et continue  
Peggy KREMPF

Bureau de la gestion individuelle  
Catherine WOLFF

## Bureau des moyens du 1<sup>er</sup> degré

Danièle MAZAMET

## Division des élèves (Divel) : Nadia KLEIN Caroline HULLAR, adjointe

Divel 1  
Organisation des écoles et vie scolaire  
1<sup>er</sup> degré  
Isabelle JUSTER

Divel 2  
Pôle lycée  
Najiba EL BAZ  
Pôle collège  
Colette BRAUNEISEN

## Missions transversales

Bureau d'aide au pilotage des établissements et des écoles  
Magali TORNOW

Politique de la ville et éducation prioritaire  
Christine LAMBERT-MOCHEL

Prévention de la violence  
Céline GRANDCLAUDON

Conseiller prévention santé et sécurité au travail, coordinateur risques majeurs  
Laurence OSWALD

Absentéisme  
Élisabeth FLEUREAU  
Marie-Antoinett SCHULTZ (2<sup>d</sup> degré)

Service adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)  
Marie-Agnès FULLERINGER

Remplacement  
Yves BAICRY

Adresse postale : 65 avenue de la Forêt-Noire - 67083 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 45 92 92 / Mél : ce.ia67@ac-strasbourg.fr  
Horaires d'ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

IEN-ET/EG/IO : inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique/enseignement général/information-orientation  
NN : Non nommé(e)

# Organigramme de la direction académique du Haut-Rhin (68)

## Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de l'information et de l'orientation

Sébastien TUAILLON

## Conseillers techniques

Enseignement technique : **Philippe VIAIN**  
Adaptation scolaire et scolarisation  
des élèves handicapés : **Nicole FORGET**  
Enseignement pré-élémentaire  
**Fabienne GANZITTI**  
Médecin : **NN**  
Infirmière : **Florianne DE SALVE DE BRUNETON**  
Assistante sociale : **Catherine BECHT**

## Chargés de mission

Prévention de la violence en milieu  
scolaire : **Sylvie CAFARELLI**  
Persévérance scolaire : **Céline SCHERTZER**  
Bilinguisme : **Corinne CARRETERO**  
Casnav : **Pauline DIETRICH**  
Technologies de l'information  
et de la communication  
pour l'enseignement (Tice)  
**Laurent KLUKASZEWSKI**  
Secourisme (mission académique)  
**Marie-Odile SAPTE**

## Assistants sociaux du personnel

Jean-Louis PAUMIER  
Jeanine PETER  
Emmanuelle VERDANT

## Division de l'enseignant, des moyens et de la formation continue du 1<sup>er</sup> degré

Sylvie PHILIPPE  
Aline MARÉCHAL, adjointe

Moyens et pilotage de l'enseignement  
public : **Hervé CAROL**  
Gestion collective des personnels  
du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public  
**Aline MARÉCHAL**  
Formation continue : **Catherine BOUILLET**

## Plateforme académique des frais de déplacements

Hélène GUÉQUIÈRE

ADJOINTE : **Virginie LONGO**

## Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale du Haut-Rhin

Anne-Marie MAIRE

## Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale

Jean-Baptiste LEPETZ

## Secrétaire général Chef des services administratifs

Jackie LUIGI

## Cabinet

Samira BELAHCINI

## Division de l'élève et des actions pédagogiques

Anne CHAZAL

Pôle collège : **Sylvie LUDWIG**  
Pôle lycée : **Stéphanie KIEFFER**  
Pôle actions pédagogiques : **Julia MOUTEL**  
Pôle difficulté de l'élève : **Anne CHAZAL**

## Plateforme académique des bourses scolaires

Hélène GUÉQUIÈRE

ADJOINTE : **Martine KLEM**

## Adjoint à la directrice académique, chargé du 1<sup>er</sup> degré

Philippe VENCK

## Inspecteurs de l'Éducation nationale, chargés de circonscription

Altkirch : <b>Éric BLUMÉ</b>	Mulhouse 3 <b>Rémy KOZLIK</b>
Andolsheim <b>Fabienne SCHLUND</b>	Riedisheim <b>Nathalie BURGET</b>
Colmar : <b>Céline</b>	Saint-Louis <b>Michèle SCHILLINGER</b>
<b>MOUROT-STORCK</b>	Thann <b>David TOURNIER</b>
Guebwiller <b>Françoise VERPILLAT</b>	Wintzenheim <b>David CAILLEAUX</b>
Illfurth <b>Fabienne GANZITTI</b>	Wittelsheim <b>Maria PERPINA</b>
Ingersheim <b>Olivier MEYER</b>	Wittenheim <b>Christèle BARLÉON</b>
Mulhouse 1 <b>Vincent MICHELAT</b>	
Mulhouse 2 <b>Jérôme CONROY</b>	

## Service école inclusive

Mission AESH : **Isabelle COLESSE / Régis CROISARD**  
Coordnatrice PIAL : **Danièle MARC-THOMAS**  
Mission autisme : **NN**  
Mission troubles des apprentissages  
**Nathalie KELLER**

## Plateforme académique de gestion administrative des AESH

Stéphanie MATHIEU

## Service médico-social en faveur des élèves

Marie-Luce BALP

## Affaires générales

Service intérieur : **Dominique MANSUY**  
Service financier DSDEN68  
**Karine GEOFFRAY-DAUGÉ**  
Bureau RH : **Frédérique MUNIER**

## Plateforme académique des services civiques

Stéphanie MATHIEU

Adresse postale : 52-54 avenue de la République - BP 60092 - 68017 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 21 56 56 / Mél : i68cab@ac-strasbourg.fr  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**IEN-ET/EG/IO** : inspecteur de l'Éducation nationale-enseignement technique/  
enseignement général/information-orientation  
**NN** : Non nommé(e)

# PREFEREZ



800  
trains  
par jour

## TER FLUO DANS TOUTE L'ALSACE

- 160 communes desservies
- De 2 à 4 trains par heure en période de pointe sur toutes les lignes

PRÉFÉREZ LES DÉPLACEMENTS EN TER !

#PlusVertEnTER

**Grand Est**  
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

**SNCF**

**fluo** Grand Est



# Votre vie professionnelle

## Gérer votre carrière

Le pôle des ressources humaines assure la gestion des carrières et des rémunérations des personnels qui exercent dans les établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur (hors personnels de statut universitaire).

Chaque statut, portefeuille de disciplines ou portefeuille d'établissements (pour l'enseignement privé sous contrat) est administré par un gestionnaire.

Vous devrez vous adresser à ce dernier pour toutes les questions de ressources humaines que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

### **Vous êtes enseignant du second degré dans l'enseignement public ou du premier et du second degré dans l'enseignement privé sous contrat**

Vous relevez de la division des personnels enseignants (DPE).  
ce.dpe@ac-strasbourg.fr /  
03 88 23 39 50

**DPE 1** : enseignants titulaires des disciplines littéraires, linguistiques et artistiques ;

**DPE 2** : enseignants titulaires des disciplines scientifiques, technologiques et de l'éducation physique et sportive ;

**DPE 3** : enseignants contractuels, maîtres-auxiliaires, intervenants extérieurs, assistants de langue et titulaires sur zone de remplacement (uniquement pour les affectations en remplacement ou suppléance) ;

**DPE 4** : enseignement privé sous contrat du premier et du second degré.

Le secrétariat de votre établissement peut vous indiquer les coordonnées de votre gestionnaire.

### **Un espace web pour suivre votre carrière**

**I-Prof** pour les enseignants du premier et du second degré public, **I-Professionnel** pour les enseignants du premier et du second degré privé sous contrat. Après authentification, vous pourrez consulter votre dossier administratif ; vous informer sur vos perspectives de carrière ; compléter votre CV ; vous inscrire à des actes de gestion et aux opérations de mutations (les opérations de mutations ne sont pas gérées via I-Professionnel dans l'enseignement privé), et consulter le résultat. I-Prof et I-Professionnel sont accessibles depuis le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques, voir p.37).

### **Vous êtes personnel d'administration ou d'encadrement**

Vous relevez de la division des personnels d'administration et d'encadrement (DPAE).  
ce.dpae@ac-strasbourg.fr /  
03 88 23 38 81

**DPAE 1 :** personnels d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation), psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), étudiants apprentis professeurs (EAP), apprentis dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les services académiques.

**DPAE 2 :** personnels d'administration, techniques, de santé et sociaux.  
En vous connectant au *Portail agent* (Arena > *Gestion des personnels* > *Mon portail agent*), après authentification sur Arena, vous aurez accès à :

- votre dossier administratif, avec la procédure à suivre pour retrouver votre numéro de Numen ;
- votre situation personnelle ;
- votre parcours ;
- la gestion de vos promotions et mobilités : l'outil vous permet de candidater à la liste d'aptitude et de gérer vos promotions en fonction de vos droits.

**Vous préparez votre retraite (tous personnels) :** adressez-vous au bureau des pensions (DPAE 3) [fabien.weissgerber@ac-strasbourg.fr](mailto:fabien.weissgerber@ac-strasbourg.fr) et à la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat. [ce.dpe4@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dpe4@ac-strasbourg.fr)

**Vous cherchez une nouvelle orientation de carrière,** adressez-vous à Sylvie Milley, conseillère mobilité carrière [sylvie.milley@ac-strasbourg.fr](mailto:sylvie.milley@ac-strasbourg.fr)

## **Vous êtes professeur ou conseiller d'éducation stagiaire**

Pour votre année de stage, vous serez affecté dans une école, un collège ou un lycée. Vous suivrez tout au long de l'année une formation adaptée à vos besoins, que vous soyez :

- professeur des écoles stagiaire (PE) ;
- professeur de lycée et collège stagiaire (PLC) ;
- professeur de lycée professionnel stagiaire (PLP) ;
- conseiller principal d'éducation stagiaire (CPE).

## **Vous êtes professeur des écoles stagiaire**

Les **affectations et les opérations de gestion** collective sont gérées par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Les **opérations de gestion individuelle** (rémunération, situation familiale, congés...) sont gérées par la DSDEN du Bas-Rhin, quel que soit votre département d'affectation et par la DPE4 pour l'enseignement privé sous contrat.

Votre année de stage se déroule sous l'autorité de la directrice ou du directeur académique des services de l'Éducation nationale (Dasen) de votre département d'affectation.

## **Vous êtes PLC, PLP ou CPE stagiaire**

Les **affectations, mutations, promotions et salaires** sont gérés par le pôle ressources humaines du rectorat :

- pour les PLC et les PLP : division des personnels enseignants (ce.dpe@ac-strasbourg.fr) ;
  - pour les CPE, division des personnels d'administration et d'encadrement (ce.dpae@ac-strasbourg.fr).
- Votre année de stage se déroule sous l'autorité des Dasen, agissant par délégation de la rectrice, en liaison avec les corps d'inspection.

### **Vous êtes accompagnant d'enfant en situation de handicap (AESH)**

**Pour toute question de ressources humaines** (carrière, missions, formation...) veuillez contacter le service de gestion AESH de votre DSDEN :

**Bas-Rhin** : avsi67@ac-strasbourg.fr  
03 88 45 92 41

**Haut-Rhin** : aesh68@ac-strasbourg.fr  
03 89 21 56 89

**Pour toute question administrative ou de rémunération**, veuillez contacter votre gestionnaire.

### **Accompagnement de l'entrée dans le métier**

Les corps d'inspection pour le second degré ont développé des ressources et des outils pour vous accompagner durant votre année de stage, tant sur le plan administratif que pédagogique :

[www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/entree-dans-le-metier](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/entree-dans-le-metier)

Si vous êtes professeur des écoles stagiaire, vous accédez aux ressources administratives et pédagogiques qui vous sont destinées en vous connectant aux espaces réservés sur le site de votre DSDEN :

[www.ac-strasbourg.fr/dsden67](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden67)  
[www.ac-strasbourg.fr/dsden68](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden68)



# Vous êtes en situation de handicap ou d'inaptitude

Le handicap est défini par la loi de 2005 comme toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

## Qui est considéré comme travailleur handicapé, bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) ?

Les personnes disposant de l'un des justificatifs d'éligibilité suivants :

- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
- les victimes d'accidents du travail ou de maladie professionnelle avec incapacité permanente partielle (IPP) au moins égale à 10% et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins deux tiers leur capacité de gain ou de travail ;
- les pensionnés de guerre ou assimilés (veuf ou orphelin de guerre, sapeur-pompier, victime d'attentat...) ;
- les titulaires de la *carte d'invalidité* ou de la *carte mobilité-inclusion* avec la mention *invalidité* ;
- les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).

## Quels sont les droits des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ?

Être reconnu en situation de handicap permet d'accéder (dans la plupart des cas, sur préconisation médicale) à un certain nombre de dispositifs qui favorisent l'intégration professionnelle et le maintien dans l'emploi : aménagements matériels et organisationnels, remboursement du reste à charge lors de l'acquisition de prothèses auditives, bonification des chèques vacances, départ anticipé à la retraite (sous réserve d'en remplir les conditions), etc.

En savoir plus : [www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html](http://www.education.gouv.fr/pid351/handicap-tous-concernes.html)

## Comment se faire reconnaître travailleur handicapé ?

En téléchargeant sur le site de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence, le formulaire *Cerfa n°15692\*01* [annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html](http://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-67-Bas-Rhin/Formulaires.html)

[annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html](http://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-68-Haut-Rhin/Formulaires.html)

## Comment déclarer sa situation de handicap à l'employeur ?

En transmettant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (ou toute autre pièce justificative) à la mission handicap ou à votre gestionnaire.

### **Votre contact dans l'académie de Strasbourg :**

La correspondante handicap académique, sous l'autorité du DRH, vous informe et vous oriente pour une prise en compte personnalisée de votre situation.

Elle reçoit sur rendez-vous.

Karine Muller, 03 88 23 38 65

(accueil téléphonique entre 8h et 12h)

Correspondant-handicap

@ac-strasbourg.fr



“*En 2019, sur préconisation du médecin du travail, 148 agents ont bénéficié d'un aménagement matériel, technique ou organisationnel mis en place par la mission handicap.*

[www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/mission-handicap)

# Santé et sécurité au travail

La *santé sécurité au travail* vise à prendre les mesures nécessaires pour la protection de la sécurité et de la santé et pour l'amélioration des conditions de travail des personnels. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des actions d'information, de formation et de prévention des risques professionnels.

## Les différents acteurs de prévention

### Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Son rôle est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il veille à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

### L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST)

Il contrôle et, par son action, vise à améliorer l'hygiène, la sécurité, la santé au travail et la prévention des risques professionnels.

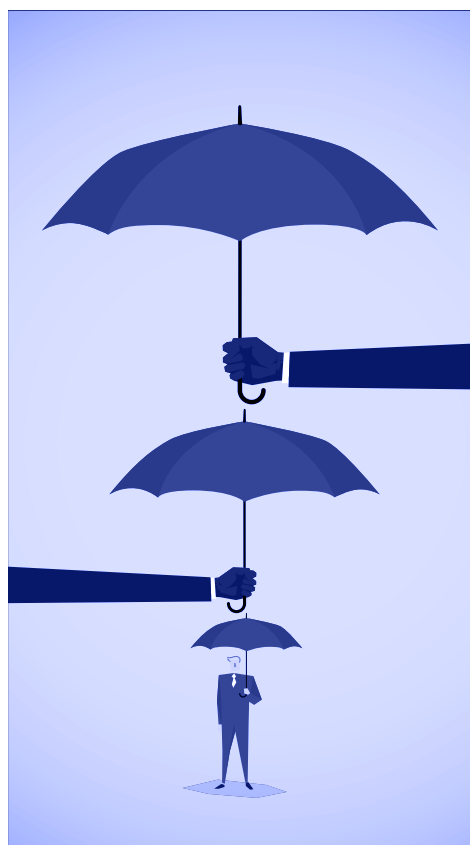
### Le conseiller de prévention académique (CPA)

Il est en charge de la prévention des risques professionnels. Il anime et coordonne le réseau *santé et sécurité au travail*, composé des assistants de prévention des collèges et lycées.

Le **psychologue du travail** est en charge de la prévention des risques psycho-sociaux et du management des relations sociales. Il accompagne le changement ainsi que le management du changement organisationnel.

Retrouvez tous les contacts sur le site académique

[www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-securite-au-travail](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/sante-securite-au-travail)



## Votre traitement

La direction régionale des finances publiques verse votre traitement, à terme échu, vers le vingt-septième jour de chaque mois.

Votre dossier, remis lors de votre prise de poste, doit être constitué de :

- l'arrêté de nomination ;
- le procès-verbal d'installation ;
- une notice individuelle destinée à la gestion administrative et financière ;
- deux relevés d'identité bancaire ;
- une copie de votre carte vitale ;
- pour le paiement éventuel du supplément familial de traitement (SFT), une copie du livret de famille et une attestation de non-perception du SFT de l'employeur du conjoint, ainsi que l'attestation Caf (à partir de 2 enfants).


Ces pièces sont à remettre au secrétariat de votre établissement (enseignants) ou à votre gestionnaire (personnels administratifs et d'encadrement) dans les meilleurs délais.

**Si le dossier complet de prise en charge est déposé après le 4 septembre, un acompte représentant 90% du traitement est versé à la fin du mois.**

La régularisation s'effectuera lors du versement de la première paye complète (le versement d'un acompte ne donne pas lieu à l'édition d'un bulletin de paye. L'acompte figurera sur le bulletin suivant).

Vous venez d'être nommé sur un poste de stagiaire du ministère de l'Éducation nationale, cette

nomination entraîne un changement important dans la gestion de votre dossier de sécurité sociale : vous dépendrez du régime des fonctionnaires, géré par la MGEN, mutuelle générale de l'Éducation nationale.

 *La MGEN procède au remboursement de vos frais médicaux sur la base des taux du régime général.*

**Votre centre départemental MGEN dépend de votre lieu d'affectation**  
**MGEN 67**

Centre de service - Crystal Park  
(Espace européen de l'entreprise), 1 avenue de l'Europe  
67300 Schiltigheim

Ou : 2 rue du Vieux Marché  
aux Vins - 67000 Strasbourg

**MGEN 68**

10 rue Gustave Hirn  
68200 Mulhouse

Tél. 3676 (coût d'un appel local depuis un poste fixe)

## **Vos bulletins de paye disponibles en ligne**

Que vous soyez titulaire, contractuel ou stagiaire, **vos bulletins de paye sont désormais accessibles en ligne** dans votre espace numérique sécurisé de l'agent public (Ensap) sur [ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)


**Pour créer votre espace personnel, munissez-vous de :**

- votre numéro de sécurité sociale ;
- du relevé d'identité bancaire du compte sur lequel votre salaire est versé ;
- votre adresse mail (professionnelle ou personnelle).

**Après avoir créé votre espace personnel, vous pourrez :**

- consulter vos bulletins de paye ;
- consulter vos attestations fiscales et vos décomptes de rappel éventuels ;
- consulter votre compte individuel de retraite et en demander la correction ;
- obtenir une simulation de retraite ;
- suivre l'avancée du traitement de votre dossier.





« **COMME NOUS,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE !** »

*Carmen, Élise et Matthieu, Professeurs des écoles*



PARTENAIRE PREMIUM

[casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez



CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n°07 027 138 – BPCE – Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno • Conception : Insign 2020 • Merci à Carmen, Élise et Matthieu, professeurs des écoles, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



# L'action sociale

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Éducation nationale et de leurs familles. Elle offre aux fonctionnaires de l'Éducation nationale, actifs ou retraités, diverses prestations. Elles peuvent être accordées soit au titre des prestations interministérielles (Pim), soit au titre des actions sociales d'initiative académique (Asia). Les prestations sont versées dans la limite des fonds disponibles pour l'année civile en cours.

## Qui peut en bénéficier ?

**Les agents stagiaires et titulaires de l'Éducation nationale** en activité rémunérés sur le budget de l'État.

**Les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.**

**Les agents contractuels de droit public** rémunérés sur le budget de l'État dont le contrat est supérieur ou égal à 10 mois pour les Pim (après 6 mois d'ancienneté) et 6 mois pour les Asia et les aides financières.

**Les assistants d'éducation (AE)** sous contrat supérieur ou égal à 6 mois. Attention, les prestations interministérielles ne leurs sont pas ouvertes.

**Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH),** recrutés par les DSDEN, sous contrat égal ou supérieur à 6 mois.

**Les fonctionnaires retraités.**

**Les ayants cause.**

## Quelles prestations ?

**Les aides financières :** secours urgents et exceptionnels ; prêts à court terme à caractère social, sans intérêt.

**L'aide aux études des enfants :** aide accordée pour l'année universitaire, au vu des dossiers et dans la limite des crédits disponibles.

Elle est accordée pour trois années d'études maximum par enfant.

**L'installation et le logement :** aide à l'installation des personnels ; aide à l'accès au logement ; logement des fonctionnaires.

**Loisirs et culture :** subventions pour des séjours d'enfants ; voyages scolaires ; séjours en camping ; carte Cezam.

**La garde d'enfants de moins de six ans :** aide sous forme de chèque emploi service universel (Cesu).

**Les enfants handicapés :** allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans sous conditions ; allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études ; séjours en centres de vacances spécialisés (sans limite d'âge) ; participation aux frais de séjours en centres familiaux de vacances agréés (moins de 20 ans).



**La subvention repas :** les agents en activité dont l'indice de rémunération n'excède pas 480 au 1<sup>er</sup> janvier 2020, bénéficient d'un tarif réduit dans les restaurants administratifs conventionnés.

**Des actions sont également menées avec le concours de la MGEN.**

Elles sont accessibles aux adhérents et non adhérents. Renseignez-vous auprès de la section du département de votre lieu d'exercice.

### **Vos contacts**

#### **Bureau de l'action sociale**

Tél. 03 88 23 35 85

ou 03 88 23 35 89

ce.action-sociale@

ac-strasbourg.fr

[www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale-aides-financieres](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/action-sociale-aides-financieres)

#### **Accueil physique**

27 bd Poincaré, bureau 211

#### **Section du Bas-Rhin**

Accueil physique : centre de service,  
1 avenue de l'Europe – Schiltigheim,  
lundi : 10h-12h / 13h-17h30, et du  
mardi au vendredi : 9h-12h / 13h-17h30

#### **Section du Haut-Rhin**

Accueil physique :  
10 rue Gustave Hirn – Mulhouse,  
lundi au vendredi : 9h-17h30

**Accueil téléphonique :** 3676  
(service gratuit + prix d'un appel)  
du lundi au vendredi de 8h à 18h30

# Vos remboursements de frais

Les remboursements de frais sont gérés par la division académique des finances (Daf).

## Frais de changement de résidence

Les personnels mutés dans l'académie peuvent bénéficier d'une indemnité forfaitaire. Le dossier, constitué après la rentrée scolaire, comporte l'arrêté rectoral de mutation ; la copie du procès-verbal d'installation ; le formulaire de demande de paiement visé par le chef de l'établissement ou du service d'affectation (à transmettre en deux exemplaires) ; les justificatifs des éléments à prendre en compte dans le calcul de l'indemnité, qui dépend de la situation antérieure ou familiale de l'intéressé.

Renseignez-vous auprès de la Daf pour plus de précisions (conditions d'obtention, mode de calcul de l'indemnité, justificatifs à fournir, etc.)

**ATTENTION** des délais sont à respecter impérativement sous peine de forclusion.

Le déménagement doit avoir lieu dans les 9 mois et la demande d'indemnisation est à transmettre dans les 12 mois à compter de la date du changement de résidence administrative.

**Contact :** Bernard Strich  
03 88 23 34 05

## Frais de remboursement de transport domicile/travail

Les frais de remboursement de trajet domicile/travail sont partiellement pris en charge lorsqu'ils sont effectués au moyen de transports publics de voyageurs ou de services publics de location de vélos.

### Les billets journaliers ne sont pas pris en charge.

Sont exclus du dispositif de remboursement les personnels utilisant leur véhicule personnel ; les agents bénéficiant d'un logement de fonction ne supportant aucun frais de transport domicile/travail ; les agents bénéficiant déjà d'une prise en charge pour le même trajet.

### Modalités de remboursement

Faire la demande de prise en charge auprès de votre gestionnaire.

Pour une première demande, envoyez

- le formulaire de demande de prise en charge ;
- la copie de votre contrat de transport ou de votre Badgéo
- l'original de votre titre de transport ou un justificatif de paiement fourni par le transporteur (attention, le reçu de carte bancaire n'est pas considéré comme un justificatif d'achat de titre de transport) ;
- chaque mois, retournez à votre gestionnaire le formulaire de demande de prise en charge et le justificatif de paiement fourni par le transporteur.



“*Tout déplacement doit faire l’objet d’un ordre de mission permanent ou temporaire*”

### **Frais de déplacement**

Les personnels titulaires ou contractuels qui effectuent des déplacements professionnels en dehors de leur résidence administrative ou familiale peuvent demander la prise en charge des frais de transports induits par ce déplacement et le cas échéant, l’attribution d’indemnités pour compenser les frais de repas et d’hébergement.

**Tout déplacement doit faire l’objet d’un ordre de mission permanent ou temporaire au préalable.**

Les déplacements ouvrant droit à une prise en charge sont :

#### **les examens et concours**

- personnel enseignant : saisissez votre demande sur Imag'in [si.ac-strasbourg.fr/imagin/enseignant](http://si.ac-strasbourg.fr/imagin/enseignant)
- personnel administratif : envoyez un courrier à la division des examens et concours (6 rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg Cedex 9) avec les justificatifs de transport. Prise en compte d’un seul remboursement par année civile.

#### **les formations du premier degré**

- imprimez les états de frais (espace réservé aux enseignants du premier degré rubrique *Formulaire*) ; [www.ac-strasbourg.fr/reserve](http://www.ac-strasbourg.fr/reserve)
- envoyez les états de frais dûment remplis et les justificatifs à la DSDEN, au service de formation continue dont vous dépendez.

#### **les formations du second degré**

- imprimez les états de frais [www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/formulaires-demandes-notices](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/dafor/formulaires-demandes-notices)
- envoyez les états de frais avec les justificatifs à la délégation académique à la formation des personnels – Dafor (27 bd Poincaré, 67975 Strasbourg Cedex)

#### **les autres déplacements**

Pour tous les personnels : saisissez directement votre demande dans Chorus-DT (bouquet de services) : [bouquet-services.ac-strasbourg.fr](http://bouquet-services.ac-strasbourg.fr)

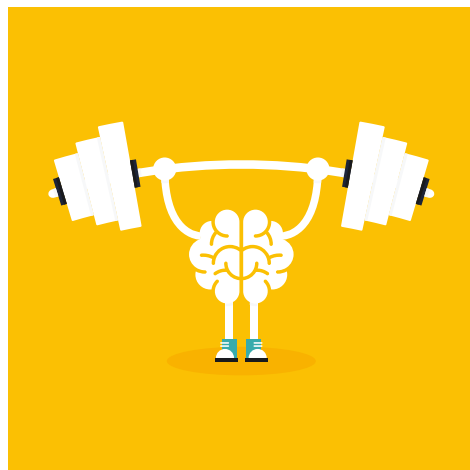
Envoyez vos pièces justificatives à la plateforme académique des frais de déplacements – DSDEN du Haut-Rhin 52-54 avenue de la République, BP 60092 - 68017 Colmar Cedex.

## Votre formation

La délégation académique à la formation des personnels (Dafor) pilote les dispositifs académiques de formation pour l'ensemble des personnels de l'académie (enseignants, et personnels d'éducation et d'orientation, encadrement, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé [ATSS]). Diverses possibilités de formation et de développement des compétences professionnelles sont proposées, notamment dans le cadre du plan académique de formation (Paf) annuel, ou en réponse à des besoins locaux.

### Pour les personnels enseignants et d'éducation et en parallèle du Paf, la Dafor :

- organise les préparations aux concours internes dans la plupart des disciplines ;
- met en œuvre des formations territoriales de proximité (FTP) et des formations d'initiative locale (Fil) à la demande des chefs d'établissement ou des chefs de service ;
- organise des dispositifs spécifiques comme l'accompagnement à l'entrée dans le métier en lien avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) ;
- soutient les innovations et les expérimentations pédagogiques en lien avec la cellule Cardie du rectorat ;
- accompagne les groupes de formation-action (GFA) et les groupes de travail (GT) ;



- aide à la mise en place des groupes professionnels de secteur (GPS) pour les personnels d'éducation et professeurs documentalistes ;
- assure la logistique des formations en milieu professionnel (FMP) ;
- est le partenaire pédagogique des établissements d'enseignement français à l'étranger (EEFE) de la zone Europe centrale et orientale ;
- coordonne les dispositifs de reconversion/adaptation et de détachement.

En collaboration avec la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco), la direction générale des ressources humaines (DGRH) et l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), la Dafor est également responsable de la formation statutaire et continue des personnels de direction et d'inspection, des personnels ATSS et d'encadrement.

En outre, elle instruit et met en œuvre les demandes de formation individuelles et collectives qui émanent des établissements et des services.

Elle assure aussi la participation des personnels de l'académie aux actions de formation interministérielles et nationales.

**L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf).**

[www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels)

Vous y trouverez les formations proposées aux différentes catégories de personnels : encadrement et personnels ATSS, enseignants du second degré.

**Calendrier**

**Le recueil des candidatures individuelles se fait en ligne du lundi 17 août au lundi 21 septembre 2020,** y compris pour les préparations aux concours internes :

[www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels)

À noter : certains dispositifs ne sont pas ouverts aux candidatures individuelles et sont destinés à des publics désignés. D'autres dispositifs font l'objet d'un appel à candidatures en cours d'année.

Les enseignants du premier degré trouveront toutes les informations sur les formations proposées dans leur département, en se connectant aux accès réservés sur le site de leur direction académique :

[www.ac-strasbourg.fr/dsden67](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden67)

[www.ac-strasbourg.fr/dsden68](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden68)


**Contactez la délégation académique à la formation des personnels (Dafor)**

27 boulevard Poincaré

Strasbourg - 03 88 23 39 09

[ce.dafor@ac-strasbourg.fr](mailto:ce.dafor@ac-strasbourg.fr)

[www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels)

 *L'offre de formation est publiée en ligne, sous la forme d'un plan académique de formation (Paf)*

# L'accompagnement des personnels et la mise en place de la RH de proximité

## Tout problème professionnel de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle

Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler. **Je suis victime de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle...**

Je contacte le point d'accueil et d'écoute (PAE).

Lundi de 11h à 13h au 06 83 99 18 83

Mardi de 16h à 18h au 06 83 99 17 41

Mercredi, jeudi et vendredi

au 03 88 23 36 99 ou 06 83 99 17 44

pae@ac-strasbourg.fr

## Questions relatives à un handicap

**Je suis en situation de handicap ou d'inaptitude.**

Je souhaite connaître mes droits, être renseigné et orienté pour une prise en compte personnalisée de ma situation. Je contacte la correspondante handicap ou les référentes départementales.

### Correspondante académique

karine.muller1@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 23 38 65 de 9h à 12h

### Correspondantes Bas-Rhin

anne.kretz@ac-strasbourg.fr

ou 06 82 30 64 19

anne.julliere@ac-strasbourg.fr

ou 03 88 45 92 12

### Correspondante Haut-Rhin

mireille.schmitt@ac-strasbourg.fr

ou 03 89 21 56 44

## Difficultés personnelles, familiales, administratives, financières

**Je rencontre des difficultés personnelles, familiales, administratives, financières** en lien ou non avec mon activité professionnelle.

Je contacte les assistants sociaux des personnels

**Bas-Rhin** : rectorat


27 B<sup>d</sup> Poincaré à Strasbourg,

03 88 23 35 29

**Haut-Rhin** : DSDEN

52-54 avenue de la République,

Colmar - 03 89 21 56 56

*Je rencontre des difficultés dans le cadre de mes activités professionnelles et je souhaite en parler*

## Questions relatives à un problème de santé

**J'ai un problème de santé** ou de handicap qui interfère avec mes capacités de travail. Je contacte le service de médecine de prévention pour des conseils et des préconisations concernant l'aménagement de mes conditions de travail.

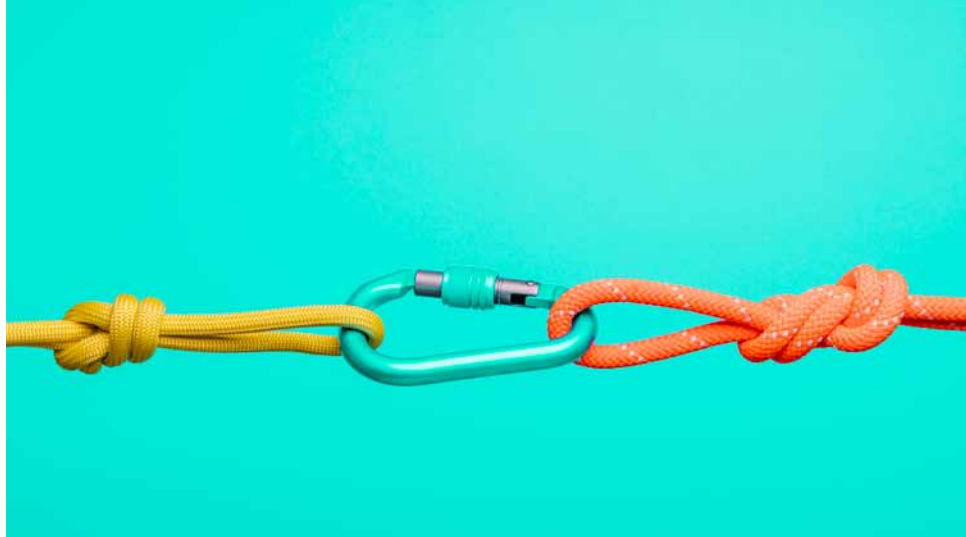
### Bas-Rhin (Canopé)

23 rue du Maréchal Juin à Strasbourg,

ce.medecine-prevention67

@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 35 32





### **Haut-Rhin (Maison de l'étudiant)**

34 rue Grillenbreit à Colmar,  
03 89 20 54 57  
Maison de l'étudiant  
1 rue A. Werner à Mulhouse,  
03 89 33 64 81  
ce.medecine-prevention68  
@ac-strasbourg.fr

### **Conseils ou accompagnement pour faire évoluer ma carrière**

Je recherche des informations, des conseils ou un accompagnement personnalisé pour donner une nouvelle orientation à ma carrière ; je souhaite réfléchir et être accompagné dans mon projet de mobilité professionnelle.

Je contacte une conseillère mobilité-carrière. Accueil au rectorat pour le Bas-Rhin et lieux d'accueil à Colmar et Mulhouse dans le Haut Rhin.

#### **Pour les agents du 67**

Sylvie.milley@ac-strasbourg.fr  
03 88 23 39 79

#### **Pour les agents du 67 et 68**

Ingrid.lebreton@ac-strasbourg.fr  
03 88 23 36 08

### **Pour les agents du 68**

Sylvie.penalva@ac-strasbourg.fr  
06 72 04 71 98

### **Difficultés dans l'exercice du métier de professeur des écoles**

Je suis professeur des écoles.

Je rencontre des difficultés dans l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un soutien et des conseils. Je contacte le réseau d'aide (Resa), les mercredis en période scolaire uniquement.

**Resa67** : 07 77 73 41 43, de 13h30 à 16h30 les mercredis après-midi.

**Resa68** : 06 72 87 88 65, de 9h à 12h les mercredis matin.

### **Questions administratives pratiques concernant ma carrière**

Je contacte ma gestionnaire par téléphone ou via i-prof si je suis enseignant.

#### **Personnels enseignants du 2<sup>d</sup> degré**

Je contacte la division des personnels enseignants (DPE) au 03 88 23 39 50 - ce.dpe@ac-strasbourg.fr

Gestion individuelle et financière  
des personnels enseignants du  
1<sup>er</sup> degré

03 88 45 92 13 - ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Gestion collective des personnels  
enseignants du 1<sup>er</sup> degré (mutations...)

Bas-Rhin 03 88 45 92 13  
ce.div-personnel67@ac-strasbourg.fr

Haut-Rhin 03 89 21 56 07  
i68d1@ac-strasbourg.fr

Personnels administratifs et  
d'encadrement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés

Je contacte la division des personnels  
d'administration et d'encadrement  
(DPAE)

03 88 23 38 81

ce.dpae@ac-strasbourg.fr

### Difficultés dans l'exercice du métier d'enseignant du 2<sup>d</sup> degré

Je suis enseignant du 2<sup>d</sup> degré  
et je rencontre des difficultés dans  
l'exercice de mon métier.

Je recherche une écoute, un  
soutien, des conseils, des réponses  
personnalisées.

Je contacte la chargée de mission  
christiane.baldensperger  
@ac-strasbourg.fr - 03 88 23 36 61


### NOUVEAUTÉ 2020

#### Accompagnement ressources humaines de proximité

Je m'interroge sur mon métier,  
réfléchis à évoluer, je souhaite en  
parler.

Je suis en difficulté professionnelle  
(violences, atteintes, conflits,  
mal-être...) et recherche un soutien,  
des solutions.

Je suis personnel d'encadrement  
et souhaite bénéficier de conseils,  
d'un regard extérieur confidentiel  
pour gérer une situation.

 Les cadres du service  
des ressources humaines  
de proximité exercent  
dans un cadre strictement  
confidentiel

Je contacte le service des ressources  
humaines de proximité. Les cadres  
chargés des ressources humaines de  
proximité sont membres du réseau  
académique d'aide aux personnels.  
Ils ont pour mission essentielle  
d'écouter, conseiller et prévenir et  
exercent dans un cadre strictement  
confidentiel.

La référente pour le Bas-Rhin

ce.rhp67@ac-strasbourg.fr  
03 88 23 36 89

La référente pour le Haut-Rhin

ce.rhp68@ac-strasbourg.fr

Le coordonnateur académique

ce.rhp@ac-strasbourg.fr  
03 88 23 36 91





## Des outils, des services, des ressources pour vous aider

### Le compte académique

Il est créé automatiquement pour tout agent affecté dans l'académie, dès lors que son dossier administratif est complet.

Ce compte donne accès aux ressources et outils mis à disposition pour faciliter votre vie quotidienne, et est associé à une adresse de messagerie professionnelle, nominative et personnelle.

Votre nom d'utilisateur (ou identifiant) est généralement composé de la première lettre de votre prénom, suivie de votre nom (exemple : *jdupont* pour Jean Dupont).

Ce compte permet également aux personnels en service académique d'ouvrir leur session bureautique.

Rendez-vous sur [courrier.ac-strasbourg.fr](https://courrier.ac-strasbourg.fr) muni de votre identifiant et de votre Numen pour définir un mot de passe (si vous ne connaissez pas votre Numen, adressez-vous à votre gestionnaire).

## Le bouquet de services en ligne

Pour rendre son administration plus simple, plus efficace et plus proche, l'Éducation nationale propose un ensemble de services en ligne à destination des élèves, étudiants, parents et personnels.

L'onglet *Professionnels* > *Outils et services* du site académique [www.ac-strasbourg.fr/pro/outils-et-services/glossaire-des-outils-et-services](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/outils-et-services/glossaire-des-outils-et-services)

vous donnera accès notamment à :

- la messagerie académique ;
- un glossaire ;
- des espaces réservés pour les directeurs et enseignants du premier degré ;
- Mon bureau numérique (MBN), espace numérique de travail pour tous les acteurs du second degré.

## Le portail Arena (Accès aux ressources Éducation nationale et académiques)

Le portail Arena vous permet d'accéder à vos services et applications nationales et académiques, ainsi qu'à vos applications web sécurisées : I-Prof et I-Professionnel (suivi de carrière), Chorus DT (frais de déplacement), m@gistere (formations), annuaire académique, etc.

Vous pouvez vous y connecter, avec vos identifiants de messagerie :

**depuis le réseau administratif d'un établissement**

[si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena](http://si2d.in.ac-strasbourg.fr/arena)

**depuis un service académique et tout lieu ayant une connexion à internet**

[si.ac-strasbourg.fr/arena](http://si.ac-strasbourg.fr/arena)

## Les outils de travail collaboratif et de travail à distance

Depuis le portail Arena, vous trouverez dans la rubrique *Formation et ressources* des outils de travail collaboratif :

- Tribu (plateforme collaborative interacadémique - partage de documents) ;
- Via (plateforme de classes virtuelles).

Des documentations sur les applications nationales et académiques (Delis) sont également disponibles dans la rubrique *Intranet, référentiels et outils*.

Le *bouquet de services en ligne* [bouquet-services.ac-strasbourg.fr](http://bouquet-services.ac-strasbourg.fr) vous donne également accès au cloud académique ainsi qu'à des outils de visio-conférence.



“L’usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d’usage de l’internet et de la messagerie.

### Travailler en toute sécurité

L’usage des services et ressources informatiques à votre disposition vaut acceptation de la charte d’usage de l’internet et de la messagerie.

Vous pouvez en prendre connaissance sur le site académique de la sécurité des systèmes d’information [ssi.ac-strasbourg.fr](http://ssi.ac-strasbourg.fr), rubrique *Publications*.

Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour assurer votre sécurité numérique (bonnes pratiques, possibilité de signaler un incident de sécurité, etc.).

### L’assistance informatique

Le guichet unique [CIRVUS](#) (centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs de l’académie de Strasbourg) centralise et simplifie les demandes d’assistance et de service, tout en assurant le suivi et la qualité des services fournis.

Vous y accédez via **Arena**, rubrique **Support et assistance**.

Votre demande arrive directement au service concerné et est traitée dans les meilleurs délais.

Depuis [CIRVUS](#) vous pouvez :

- demander de l’aide, un conseil, ou de l’assistance (panne, incident) ;
- proposer une amélioration des services offerts (demande d’évolution, d’amélioration) ;
- faire un retour sur la qualité de la prise en charge de votre dossier et retrouver l’historique de vos demandes.

## **La délégation académique au numérique pour l'éducation (Dane)**

[www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane](http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/dane)

La Dane pilote au niveau académique la politique numérique au service de la pédagogie. Parmi ses principales missions :

- mettre en œuvre le service public du numérique éducatif ainsi que le plan numérique, dans le cadre de la politique académique ;
- impulser le développement et les usages du numérique, accompagner les établissements dans leur déploiement, aider à la valorisation des innovations-expérimentations, en collaboration avec la cellule académique recherche et développement en innovation et en expérimentation (Cardie) ;
- piloter la formation *au et par* le numérique, en collaboration avec la délégation académique à la formation des personnels (Dafor) ;
- développer l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* et sa plateforme pédagogique *Moodle* ;
- suivre l'expérimentation de la mise en œuvre de nouveaux services du numérique éducatif ;
- accompagner les projets nationaux, régionaux (lycée 4.0) et départementaux (collèges numériques) déployés dans les établissements.

## **Le numérique dans les établissements**

Le chef d'établissement dirige le comité de pilotage du numérique, chargé d'impulser et de piloter les usages du numérique au sein de l'établissement. Y siègent les principaux acteurs du numérique, dont le référent numérique, la personne ressource au numérique (PRN) et l'administrateur de l'espace numérique de

travail (ENT). Chaque établissement peut être accompagné par la Dane dans la mise en œuvre du volet numérique de son projet d'établissement.

## **La formation *au et par* le numérique**

En coordination avec la Dafor, la Dane met en œuvre la formation *au et par* le numérique à destination des personnels enseignants, de vie scolaire et d'encadrement.

## **L'espace numérique de travail *mon bureau numérique (MBN)***

[www.monbureaunumerique.fr](http://www.monbureaunumerique.fr)

Accessible par un simple navigateur depuis tout ordinateur connecté à internet, l'ENT permet, après authentification, d'accéder à différents services de l'établissement selon son profil (parent, enseignant, élève, administration) :

- plateforme pédagogique *Moodle* ;
- scolarité, absences, notes, cahier de texte, emploi du temps...
- outils de communication : messagerie, pages personnelles, journal de l'établissement, actualités...
- ressources numériques.

## **Pédagogie avec Moodle**

Cette plateforme, déployée dans tous les établissements de l'académie, permet de créer des parcours pédagogiques en ligne avec des accès à des ressources internes (cours, documents multimédias, exercices interactifs...) et externes (ressources éditoriales en ligne).

Elle permet également le travail collaboratif pour les enseignants d'une part, les élèves et leurs enseignants d'autre part.

> PÉDAGOGIE > PROFESSIONNELS PRESSE | NOUS CONTACTER | RECRUTEMENT



# ACADÉMIE DE STRASBOURG

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# ac-strasbourg.fr

---

ACADÉMIE
DE L'ÉCOLE AU SUPÉRIEUR
ORIENTATION - FORMATION
EXAMENS - CONCOURS
ACTION ÉDUCATIVE

### ACTUALITÉS ACADÉMIQUES

**Préprofessionnalisation : recrutement de 84 étudiants**

L'académie de Strasbourg propose aux étudiants entrant en L2 en septembre 2020 et ayant comme projet professionnel de devenir enseignant de s'inscrire dans un dispositif leur permettant de conjuguer un cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans une école ou un établissement du second degré.

**VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET INTÉRESSÉ PAR LE MÉTIER DE PROFESSEUR ?**



DÉCOUVREZ LA PRÉPRO

Contact

Flux RSS

E-services

Calendrier

Twitter

Dailymotion

1
2
3
4

Toutes les actualités
||

**IMPORTANT**

Accueil et formation des enseignants et CPE stagiaires

Affectation des professeurs du 2nd degré et CPE stagiaires

Affectation / dérogation 2020

Le site internet de l'académie [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)



# Stracad'hoc

Le fonds documentaire des services de l'académie

[Retour à Arena](#)

---

ACCUEIL
NAVIGUER -
DERNIÈRES PUBLICATIONS -
CONTACT

### Actualités de l'académie

17 juillet 2018  
**Accueil-formation stagiaires**  
Journées d'accueil et de formation les 24, 25, 26 août 2018 destinées aux enseignants et CPE stagiaires

18 juillet 2018  
**Parcours et insertion des jeunes**  
Publication de deux études communes Insee. Recruté sur les jeunes issue de la voie professionnelle.

7 juillet 2018  
**Premiers bacheliers "Transport fluvial"**  
Première promotion de bacheliers "Transport fluvial" au lycée Emile Eltzer. 19 élèves ont obtenu leur baccalauréat, soit 90 % de réussite.

• Voir toutes les actualités

Tout le fonds documentaire

Rechercher OK

Titre uniquement



### Outils

- Annuaire et répertoires téléphoniques
- Rectorat : annuaire
- Rectorat : répertoire
- DSDEN 67
- DSDEN 68
- Établissements publics
- Établissements privés
- Trombinoscope des établissements publics
- Organigrammes
- Modèles de documents
- Logos
- Messagerie

Accueil / Publications académiques / Logotype

## Logotypes académiques 2018

1
(2018\_logo\_academie\_Strasbourg.png)

2
(2018\_logo\_academie\_Strasbourg.jpg)

3
(2018\_logo\_academie\_Strasbourg.epx)

4
(Logo\_DSDEN67\_2018.png - 27.9 ko)

5
(Logo\_DSDEN67\_2018.jpg - 0.1 Mo)

[Stracad'hoc](http://Stracad'hoc), le fonds documentaire des services de l'académie



## Le site internet de l'académie [www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

Le site internet de l'académie s'adapte à tous les modes de consultation (tablettes, téléphones). Il est accessible aux personnes en situation de handicap visuel et est constitué de trois espaces :

**Un espace grand public**, destiné à répondre aux attentes des usagers, avec entrées par thématiques : *De l'école au supérieur, Orientation-Formation, Examens-concours* et *Action éducative*.

**un espace professionnel** pour les acteurs de l'Éducation nationale. Vous y trouverez toutes les informations concernant les évolutions de carrière, les mouvements de personnels, les concours, formations ou encore l'action sociale. [www.ac-strasbourg.fr/pro](http://www.ac-strasbourg.fr/pro)

**un espace pédagogique** qui héberge les sites disciplinaires et les ressources éducatives transversales : éducation à la culture, à la citoyenneté, à la santé, aux médias ; les relations école-entreprise ; la promotion des sciences et techniques... Des enseignants animent et enrichissent quotidiennement cet l'espace. [www.ac-strasbourg.fr/pedagogie](http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie)

## Stracad'hoc

Stracad'hoc est le guichet unique des documents de référence académiques. **Vous y trouverez notamment des outils et des ressources** diverses (logos, modèles de documents, vademecums, organigrammes, annuaires, trombinoscopes...); des actualités professionnelles...

Stracad'hoc dispose d'un moteur de recherche par thématique et/ou date de publication. Il est accessible aux personnels des services académiques et aux équipes de direction des établissements publics et privés sous contrat. Vous y accédez via le portail Arena, rubrique [Intranet, référentiels et outils](#)

## L'ACADÉMIE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

 **Twitter**  
[twitter.com/acstrasbourg](https://twitter.com/acstrasbourg)

 **Dailymotion**  
[www.dailymotion.com/acastra](http://www.dailymotion.com/acastra)

 **Facebook**  
vie lycéenne et collégienne  
[www.facebook.com/vlc.ac.strasbourg/](https://www.facebook.com/vlc.ac.strasbourg/)



# Le réseau Canopé : créativité, expertise et innovation pédagogiques

Réseau Canopé, opérateur public du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, est un acteur de référence dans l'innovation pédagogique, en particulier dans le domaine du numérique éducatif. **Réseau Canopé, c'est 101 lieux d'accueil présents dans toutes les académies**, un réseau de création et d'accompagnement pédagogique [www.reseau-canope.fr](http://www.reseau-canope.fr)

## Direction territoriale (DT) Grand Est – réseau Canopé

La direction territoriale Grand Est de réseau Canopé est composée d'une direction centrale et de dix ateliers Canopé, répartis sur l'ensemble de la région académique Grand Est. Cent-neuf collaborateurs sont présents pour accompagner la communauté éducative.

### Actions innovantes

La direction territoriale Grand Est porte pour l'ensemble de réseau Canopé le pôle national de développement professionnel des enseignants. Vous pouvez retrouver plus d'informations et de nombreuses ressources sur son site internet : [www.reseau-canope.fr/developpement-professionnel-des-enseignants.html](http://www.reseau-canope.fr/developpement-professionnel-des-enseignants.html)

### Accompagner l'évolution du modèle de formation

**Ateliers résidentiels** : ces ateliers résidentiels proposent de créer en établissement, pendant plusieurs jours, une culture commune autour

de l'innovation. Ils permettent de réinterroger les temps, les espaces, les outils, les pratiques et les relations entre tous les acteurs.

**Projets de formation-action-recherche-production** : en trois ans, ce sont deux projets soutenus par la Dgesco et par le Cnesco qui ont débouché sur la production de cinq dossiers immersifs disponibles sur le site éducation prioritaire [bit.ly/388npbr](http://bit.ly/388npbr), et un ouvrage traitant de la différenciation pédagogique.

### Méthode créatives

**d'accompagnement** : les médiateurs de la DT Grand Est ont été formés aux techniques de *co-design* et de *design thinking* destinées à stimuler la créativité et l'intelligence collective. En outre, ils travaillent étroitement avec la recherche, via l'équipe d'accueil du Cerep de l'université de Reims, le département des sciences de l'éducation de l'université de Strasbourg et l'Inspé de l'université de Lorraine.

### Dispositifs de formation hybride :

la DT Grand Est est investie dans un dispositif de formation hybride - à distance et en présentiel - associant trois offres complémentaires : un parcours M@gistère, une action de formation et d'accompagnement, une production de ressources.

## Accompagner les pratiques de classe innovantes

**Projet Fablab à l'école** : la DT Grand Est porte le projet initié par Universcience. Les médiateurs accompagnent les équipes d'enseignants dans les usages des kits FabLab à l'école (implantation des kits dans 10 écoles pour une année scolaire) et permettent aux élèves et à la communauté éducative d'explorer de nouvelles façons d'apprendre par le « faire soi-même », par le « faire » collaboratif. @STEAM\_InSitu.

**Projet Profs-Chercheurs** : dans le cadre d'un partenariat avec le centre de recherches interdisciplinaires (CRI) et la Lab School Paris, des ateliers sont mis en place afin de permettre aux enseignants et formateurs de partager et de s'interroger sur leurs pratiques dans une démarche de développement professionnel et de sciences participatives de l'éducation.

**Projet e-Tac** : la DT Grand Est de réseau Canopé, en partenariat avec l'université de Lorraine, l'Inria, la région académique Grand Est et la société Open Edge, contribue au projet e-Tac qui explore les potentialités

des interfaces tangibles et augmentées dans le domaine de la pédagogie. Ce projet s'appuie sur une démarche expérimentale en classe et dans les tiers-lieux que constituent les ateliers Canopé et notamment dans le Li'Lab de l'atelier Canopé 57 – Montigny-lès-Metz.

## Accompagner les politiques éducatives publiques

**Cités éducatives** : réseau Canopé, en partenariat avec l'agence nationale de la cohésion des territoires, accompagne les six cités éducatives de la région Grand Est en facilitant la mixité des publics et la construction d'une culture partagée au sein d'un territoire apprenant au service de l'égalité des chances.

**Développement scolaire des établissements** : les médiateurs des ateliers Canopé assurent conseil et expertise auprès des collectivités. Ils les accompagnent, par exemple, dans le réaménagement des espaces et l'équipement numérique pour permettre aux équipes de diversifier les pratiques d'enseignement/apprentissage et de multiplier les supports et formes de travail.

## Accompagner l'intelligence collective

**Les ateliers Canopé, des Labs de l'éducation** : ces tiers-lieux de l'innovation pédagogique permettent de construire les compétences attendues des enseignants du XXI<sup>e</sup> siècle et ont pour vocation de participer au développement professionnel des enseignants. Ils sont équipés d'outils issus des dernières avancées en matière de



recherches éducatives (numériques, tangibles), et de méthodologies de travail collaboratif. Ils peuvent être des lieux de prototypages de nouvelles technologies en lien avec l'apprentissage (ex : mash up, e-Tac, découpeuse laser, imprimantes 3D...). Ils permettent une mutualisation d'expériences, de partages de pratiques professionnelles et de co-construction dans une approche participative et sont accessibles aux membres de la communauté éducative au sens large : enseignants, chercheurs, élèves, parents, designers, partenaires publics ou privés...

**En lien avec l'écosystème éducatif, nos différents Labs travaillent avec :**

la recherche sur e-Tac et un projet e-Fran ; les Inspé (comme dans le cadre du partenariat avec l'Éducation Lab de l'université de Strasbourg) ; les cellules académiques d'innovation dans la co-construction des labs.

**Rendez-vous dans vos deux ateliers Canopé de proximité**



**Atelier Canopé 67 - Strasbourg**

23 Rue du Maréchal Juin,  
67007 Strasbourg  
Tél. 03 88 45 51 60 | @Canope\_67  
[contact.atelier67@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier67@reseau-canope.fr)

**Atelier Canopé 68 - Mulhouse**

7 Rue du Chanoine Winterer,  
68100 Mulhouse  
Tél. 03 89 56 23 89 | @Canope\_68  
[contact.atelier68@reseau-canope.fr](mailto:contact.atelier68@reseau-canope.fr)

# Processus de labellisation égalité professionnelle femmes-hommes et diversité

En 2017, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont conjointement initié un processus de double labellisation « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité ». Ces labels sont délivrés par l'association française de normalisation (Afnor). L'académie de Strasbourg s'est engagée dans ce processus, aux côtés des académies de Rennes et Versailles.

## Le point d'accueil et d'écoute (PAE)

Il offre aux personnels de l'académie un espace d'écoute et d'accompagnement leur permettant d'évoquer tout problème ayant trait à l'exercice de leur activité professionnelle, dans le strict respect de la confidentialité et de la neutralité. Il reçoit et traite tout signalement intervenant dans le cadre professionnel et relatif à une situation de discrimination, de harcèlement à caractère moral ou sexuel, de violence sexiste ou sexuelle.

**Contacteur le PAE :** 03 88 23 36 99  
pae@ac-strasbourg.fr  
[www.ac-strasbourg.fr/pro/ecoute-accompagnement/point-daccueil-et-decoute](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/ecoute-accompagnement/point-daccueil-et-decoute)

## Le guide du recrutement

Un guide pour « recruter sans discriminer » est en cours d'élaboration par l'académie de Versailles. Il a pour objectif d'apporter des réponses aux principales interrogations qu'un recruteur peut se poser. Parmi les points abordés figurent notamment la réglementation, les bonnes pratiques, les clés opérationnelles pour les démarches de sélection

de candidats ou encore le processus de recrutement et d'archivage obligatoire.

### Espace web égalité professionnelle femmes-hommes & diversité :

[www.ac-strasbourg.fr/egalite-professionnelle-diversite](http://www.ac-strasbourg.fr/egalite-professionnelle-diversite)

### Chiffres clés (2018-2019)

**27 658** personnels dans le secteur public  
**72,6%** du personnel de l'académie de Strasbourg est féminin, soit **7** personnels sur 10.

### Part des femmes dans l'effectif public

**85,6%** des enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
**84,4%** des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (IATSS)  
**76,3%** des personnels de vie scolaire (personnels d'éducation ; de surveillance et d'assistance éducative ; psychologues de l'Éducation nationale)  
**59,8%** des enseignants du 2<sup>d</sup> degré  
**51,1%** des personnels de direction  
**50,0%** des personnels d'inspection

## Les formations

Des formations nationales et académiques portant sur les discriminations et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ont été lancées en 2018-2019 auprès des personnels ; elles se poursuivent depuis.

**Contacteur la Dafor :** 03 88 23 39 09  
ce.dafor@ac-strasbourg.fr

[www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels](http://www.ac-strasbourg.fr/pro/formation-des-personnels)

## Quelques sigles et acronymes

<b>Arena</b>	Portail d'Accès aux ressources Éducation nationale et académique
<b>ASH</b>	Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
<b>Atsem</b>	Agent territorial spécialisé d'école maternelle
<b>ATSS</b>	(Personnels) Administratifs, techniques, de santé et sociaux
<b>BTS</b>	Brevet de technicien supérieur
<b>CAEN</b>	Conseil académique de l'Éducation nationale
<b>CAP</b>	Certificat d'aptitude professionnelle
<b>Cardie</b>	Conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation
<b>CDEN</b>	Conseil départemental de l'Éducation nationale
<b>CDI</b>	Centre de documentation et d'information
<b>Cesc</b>	Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
<b>CFA</b>	Centre de formation d'apprentis
<b>Cham/Chad</b>	Classes à horaires aménagés musique / " danse
<b>CIO</b>	Centre d'information et d'orientation
<b>Cirrus</b>	Centre des incidents et des ressources pour les utilisateurs
<b>Clemi</b>	Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information
<b>CPE</b>	Conseiller principal d'éducation
<b>CPGE</b>	Classe préparatoire aux grandes écoles
<b>CSAIO</b>	Chef du service académique de l'information et de l'orientation
<b>CTA</b>	Comité technique académique
<b>CTSD</b>	Comité technique spécial départemental
<b>CVL/CVC</b>	Conseil de la vie lycéenne / collégienne
<b>Daac</b>	Délégation académique à l'action culturelle
<b>Dafpic</b>	Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue
<b>Dafor</b>	Délégation académique à la formation des personnels
<b>Dane</b>	Délégation académique au numérique pour l'éducation
<b>Dareic</b>	Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération
<b>Darilv</b>	Délégation académique aux relations internationales et aux langues vivantes
<b>Dasen</b>	Directeur académique des services de l'Éducation nationale
<b>Depp</b>	Division de l'évaluation, de la prospective et de la performance
<b>DNB</b>	Diplôme national du brevet
<b>DSDEN</b>	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
<b>EDD</b>	Éducation au développement durable
<b>EMS</b>	Équipe mobile de sécurité
<b>ENT</b>	Espace numérique de travail
<b>EPI</b>	Enseignements pratiques interdisciplinaires
<b>EPLE</b>	Établissement public local d'enseignement
<b>Éréa</b>	École régionale d'enseignement adapté
<b>Gip-Fcip</b>	Groupement d'intérêt public - Formation continue et insertion professionnelle
<b>Greta</b>	Groupement d'établissements pour la formation continue

<b>IA-IPR</b>	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional
<b>IEN-ET / EG</b>	Inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique/ enseignement général
<b>Inspé</b>	Institut national supérieur du professorat et de l'éducation
<b>ITRF</b>	Ingénieurs et personnels techniques, de recherche et de formation
<b>LEGT</b>	Lycée d'enseignement général et technologique
<b>MLDS</b>	Mission de lutte contre le décrochage scolaire
<b>Onisep</b>	Office national d'information sur les enseignements et les professions
<b>PAE</b>	Point d'accueil et d'écoute
<b>Peac</b>	Parcours d'éducation artistique et culturelle
<b>PIAL</b>	Pôle inclusif d'accompagnement localisé
<b>PsyEN</b>	Psychologue de l'Éducation nationale
<b>Rep / Rep+</b>	Réseau d'éducation prioritaire / " renforcé
<b>SAIO</b>	Service académique de l'information et de l'orientation
<b>Segpa</b>	Section d'enseignement général et professionnel adapté
<b>Ulis</b>	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
<b>UPE2A</b>	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (classes destinées à l'accueil des élèves non francophones)
<b>VAE</b>	Validation des acquis de l'expérience

Retrouvez la liste complète des sigles et acronymes en usage sur  
[www.education.gouv.fr/glossaire](http://www.education.gouv.fr/glossaire)

# Adresses utiles

## **Rectorat de l'académie de Strasbourg**

[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)  
6 rue de la Toussaint  
67975 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03 88 23 37 23  
27 boulevard Poincaré  
(Ressources humaines)  
67975 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 23 37 23

## **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin**

[www.ac-strasbourg.fr/dsden67](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden67)  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 45 92 92

## **Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Haut-Rhin**

[www.ac-strasbourg.fr/dsden68](http://www.ac-strasbourg.fr/dsden68)  
52-54 avenue de la République BP 60092  
68017 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 21 56 56

## **Délégation régionale de l'Onisep**

[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 09 35

## **Les ateliers Canopé**

[www.crdp-strasbourg.fr](http://www.crdp-strasbourg.fr)  
23 rue du Maréchal Juin  
CS 20279  
67007 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 45 51 60

## **Université de Strasbourg (Unistra)**

[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)  
4 rue Blaise Pascal - CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 68 85 00 00

## **Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé)**

[espe.unistra.fr/accueil](http://espe.unistra.fr/accueil)  
• 141 avenue de Colmar  
67100 Strasbourg  
Tél. 03 88 43 82 00  
• 1 rue Frœhlich  
67604 Sélestat  
Tél. 03 88 58 02 50  
• 12 rue Messimy  
68025 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 21 60 40

## **Université de Haute-Alsace (UHA)**

[www.uha.fr](http://www.uha.fr)  
2 rue des Frères Lumière  
68093 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 33 60 00

## **Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous)**

[www.crous-strasbourg.fr](http://www.crous-strasbourg.fr)  
1 quai du Maire Dietrich  
BP 50168  
67004 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 21 28 00

## **Centre local des œuvres universitaires et scolaires (Clous), maison de l'étudiant**

1 rue Alfred Werner  
68093 Mulhouse Cedex  
Tél. 03 89 33 64 66

## **Préfecture de la région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et du Bas-Rhin**

[www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est)  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

5 place de la République  
67073 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 21 67 68

## **Préfecture du Haut-Rhin**

[www.haut-rhin.gouv.fr](http://www.haut-rhin.gouv.fr)  
7 rue Bruat - BP 10489  
68020 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 29 20 00

## **Direction régionale des affaires culturelles Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

[www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est](http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est)  
2 place de la République  
67082 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 57 00

## **Conseil régional Grand Est Alsace Champagne-Ardenne Lorraine**

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)  
1 place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 68 67

## **Conseil départemental du Bas-Rhin**

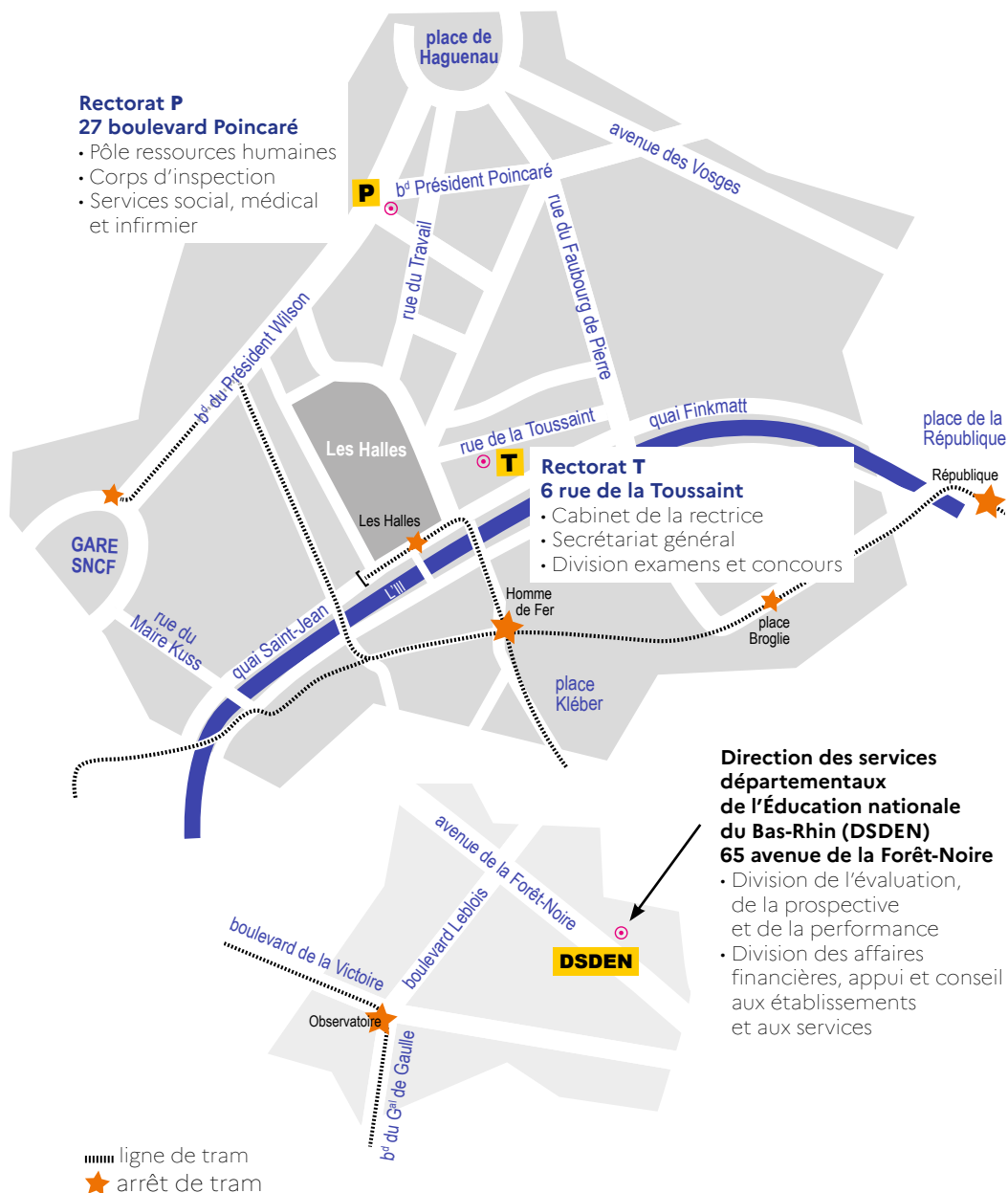
[www.bas-rhin.fr](http://www.bas-rhin.fr)  
Place du Quartier Blanc  
67964 Strasbourg Cedex 9  
Tél. 03 88 76 67 67

## **Conseil départemental du Haut-Rhin**

[www.haut-rhin.fr](http://www.haut-rhin.fr)  
100 avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex  
Tél. 03 89 30 68 68



# Plan d'accès aux services du rectorat



**Horaires d'ouverture des sites au public**  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

# Calendrier des vacances scolaires 2020-2021\*

<b>Prérentrée des enseignants</b>	lundi 31 août 2020
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
<b>Vacances de la Toussaint</b>	fin des cours : samedi 17 octobre 2020 reprise des cours : lundi 2 novembre 2020
<b>Vacances de Noël</b>	fin des cours : samedi 19 décembre 2020 reprise des cours : lundi 4 janvier 2021
<b>Vacances d'hiver</b>	fin des cours : samedi 20 février 2021 reprise des cours : lundi 8 mars 2021
<b>Vacances de printemps</b>	fin des cours : samedi 24 avril 2021 reprise des cours : lundi 10 mai 2021
<b>Pont de l'Ascension</b>	fin des cours : jeudi 13 mai 2021 reprise des cours : lundi 17 mai 2021
<b>Vacances d'été</b>	fin des cours : mardi 6 juillet 2021

\*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.  
Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

## Jours fériés 2020-2021

**Armistice 1918** : mercredi 11 novembre 2020

**Noël** : vendredi 25 décembre 2020

**Jour de l'An** : vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Vendredi Saint** : vendredi 2 avril 2021

**Lundi de Pâques** : lundi 5 avril 2021

**Ascension** : jeudi 13 mai 2021

# LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

## -10%\*

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

Retrouvez nos offres  
sur [gmf.fr/enseignement](https://gmf.fr/enseignement)

---

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**

---



ASSURÉMENT HUMAIN

Yasmine,  
professeure des écoles.

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

\* Offre réservée aux Agents du Service Public, personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année, à la souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS jusqu'au 31/12/2020. Offre non cumulable avec toute offre en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Les conditions, garanties et limites de notre contrat AUTO PASS ainsi que les conditions de nos offres sont disponibles en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](https://gmf.fr)

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

## INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique**



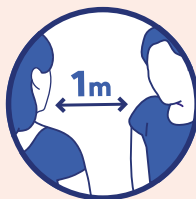
**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se mouchoir dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter**



**Éviter  
de se toucher  
le visage**



**Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres**



**Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)